

Date de mise à jour du programme : 04/06/2021

PUBLIC :

Public souhaitant approfondir ces connaissances en PAIE

PRE-REQUIS :

Avoir des notions dans la paie

OBJECTIFS :

- Salaire de base
- Salaire brut
- Heures supplémentaires
- Les absences autorisées et non autorisées
- Les congés payés
- Les indemnités journalières (maladie, accident du travail, maternité)
- Les congés maladie
- La paie en cas de départ du salarié (solde de tout compte)
- Les frais professionnels et les avantages en nature

DUREE ET LIEU :

Durée 10.5 jours soit 73.5 heures

Lieu d'animation : sur site client ou dans nos locaux à Mérignies ou à distance

METHODES :

Toutes les méthodes pédagogiques sont utilisées (Affirmative, Interrogative, Démonstrative et Applicative) pour mettre en place une interaction avec les participants et favoriser l'assimilation des notions.

VALIDATION :

QCM de validation finale

TYPE D'ACTION :

Acquisition et entretien de connaissances

DEROULE DE LA FORMATION :**Séquence 1: Le salaire de base - la loi de mensualisation - le salaire brut (durée 3h30)**

1. Le salaire de base des salariés mensualisés et non mensualisés
2. La loi de mensualisation
3. Présentation schématisée du salaire brut
4. Les primes et les gratifications

Séquence 2 : Le bulletin de salaire (durée 2 jours)

1. Le tableau des cotisations sociales salariales et patronales
2. La notion de tranches
3. La mutuelle
4. Le forfait social
5. La CSG / CRDS
6. L'abonnement de transport collectif
7. Le net à payer avant IR
8. Le net imposable (ou net fiscal)
9. La réduction Fillon
10. Le prélèvement à la source
11. Le net à payer après IR

Séquence 3 : Les heures supplémentaires (durée 1 jour)

1. Les heures supplémentaires majorées
2. Les primes à inclure ou à exclure
3. La loi Tépa
4. Le repos compensateur de remplacement (RCR)
5. La contrepartie obligatoire en repos (COR)

Séquence 4 : Les absences autorisées et non autorisées - Le calcul d'une absence (durée 1 jour)

1. Les absences non autorisées
2. Les absences autorisées
3. La méthode de l'horaire réel en heures réelles
4. La méthode des jours ouvrés réels
5. La méthode des jours ouvrables réels
6. La méthode des jours calendaires réels
7. La méthode de l'horaire moyen

Séquence 5 : Les congés payés (durée 1 jour)

1. Acquisition des congés payés
2. L'indemnité des congés payés

Séquence 6 : Les indemnités journalières de Sécurité Sociale- le traitement paie des arrêts maladies (durée 1 jour)

1. Maladie non professionnelle
2. Accident de travail et maladie professionnelle
3. La maternité
4. Le maintien employeur légal

Séquence 7 : Le solde de tout compte (durée 1 jour)

1. L'indemnité compensatrice de congés payés
2. L'indemnité de licenciement légale
3. L'indemnité de licenciement conventionnelle
4. L'indemnité de rupture conventionnelle

Séquence 9 : Les avantages en nature (durée 1 jour)

1. L'avantage en nature nourriture
2. L'avantage en nature logement
3. L'avantage en nature véhicule
4. L'avantage en nature nouvelles technologies de communication

Séquence 10 : Les écritures comptables de paie (durée de 3h30)

Séquence 11 : Les déclaration sociales courantes (durée 1 jour)

1. Les organismes sociaux collecteurs
2. Les modalités déclaratives
3. La déclaration sociale nominative
4. La déclaration mensuelle URSSAF
5. La déclaration AGIRC - ARCCO

Toutes les notions seront vues à travers des exercices, cas pratiques

QCM de fin de formation

- QCM complété par les stagiaires
- Correction apportée en groupe

Remplissage de l'enquête de satisfaction

Modalités de déroulement et moyens pédagogiques :

- Formation en présentiel avec un formateur expert sur site client ou dans nos locaux (mentionné sur la convention)
- Un pc par participant (si besoin maximum 6 personnes)